

MODELE DE LETTRE : CONGE DONNE AU BAILLEUR – PREAVIS 1 MOIS

LETTRE RAR

Le locataire peut résilier le contrat de location à tout moment (article 12 loi du 6/07/1989).

Le délai de préavis applicable au congé est d'un mois :

- ➔ en cas d'obtention d'un premier emploi,
- ➔ de mutation, de perte d'emploi ou de nouvel emploi consécutif à une perte d'emploi,
- ➔ pour les locataires âgés de plus de soixante ans dont l'état de santé justifie un changement de domicile,
- ➔ pour les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (la loi du 6/7/1989 continue de faire référence au RMI).

Le congé doit être notifié par lettre recommandée avec AR ou signifié par acte d'huissier. Le délai de préavis court à compter du jour de la réception de la lettre recommandée ou de la signification de l'acte d'huissier (article 15 loi du 6/07/1989).

**Coordonnées du bailleur
ou de son mandataire**

M...

Je vous informe de ma décision de quitter le logement que vous m'avez donné en location selon contrat en date du ...

En effet, ... (indiquer le motif justifiant la réduction du préavis).

Compte tenu du délai de préavis de 1 mois, je quitterai les lieux le ...

Je suis à votre disposition afin de convenir d'une date pour établir l'état des lieux de sortie.

Je vous prie...